



dessin B. NICOLAS

À pied, à vélo, vtt, cheval ou en courant, J'adopte la Luberon attitude !

Protégeons tous ensemble les richesses des espaces naturels du Luberon en suivant quelques règles élémentaires du visiteur responsable.

1 jour de sentier = 8 jours de santé !

Je suis prudent, je respecte le code de la route. J'utilise un équipement adapté et en bon état. À vtt ou à cheval, je porte et j'attache bien mon casque. Jamais je ne néglige la préparation de mon itinéraire. Je m'assure des conditions météo avant de partir. Je pars avec une quantité d'eau suffisante, un minimum de vivres, une trousse de premiers secours et un téléphone portable pour déclencher les secours.

Urgence secours : 112. Pompiers : 18.

Pratiquer oui, disparaître non !

Face à l'épidémie de Covid-19, je veille à ne pas m'exposer ou exposer les autres à un risque de contamination. J'évite tout regroupement de plus de 10 personnes. Je respecte les règles de distanciation physique en vigueur (4 m² par randonneur à pied ou à cheval, 10 m entre chaque vététiste ou coureur à pied en mouvement). J'applique les gestes barrières essentiels, je suis au mieux les recommandations sur le port du masque et des lunettes.

Je m'informe au préalable de chaque sortie, sur l'assouplissement et/ou le renforcement des mesures, zonages et distances maximales de déplacements liés au déconfinement progressif.

L'été, l'accès aux massifs est réglementé !

Chaque année, pendant la période estivale, l'accès à certains massifs forestiers est réglementé en fonction des conditions météorologiques et du risque incendie. Balade, randonnée, bivouac, mais aussi circulation et stationnement des véhicules, sont limités ou interdits selon les arrêtés préfectoraux en vigueur dans chaque département. Je me renseigne avant de partir sur les conditions et réglementations d'accès aux massifs forestiers des Alpes de Haute-Provence et du Vaucluse.

Borne vocale Vaucluse +33 (0)4 88 17 80 00

Le feu est l'ennemi de la forêt... et du randonneur !

Je ne fume pas en forêt et n'y allume pas de feu. Quelle que soit la saison, c'est interdit ! En bivouac une nuit j'utilise seulement et avec prudence un réchaud portatif pour boire et manger chaud. Le bivouac en forêt est interdit en période estivale, et sauf interdiction locale spécifique, il peut être toléré de début octobre à fin mai lorsque le risque incendie est moins élevé.

Nous sommes tous des invités de la nature !

Les animaux ont des oreilles... alors chut ! Une bête effrayée peut abandonner son petit... Je respecte le calme des grands espaces naturels, en étant le plus discret possible. Pour une faune sauvage sans stress et des troupeaux apaisés, je tiens mon chien en laisse. J'évite la cueillette des plantes sauvages, je préserve ainsi les espèces réglementairement protégées. J'évite d'écraser les insectes au sol et les laisse vivre et interagir entre micro-habitats. Je ne vole pas les minéraux et les fossiles, je les laisse à terre !

En balade, je ne sors pas des sentiers battus !

J'évite ainsi le dérangement de la faune sauvage, le piétinement des plantes, des insectes et des cultures. Je respecte l'état des sentiers, je reste sur le bon tracé. J'emprunte en priorité les itinéraires balisés et autorisés.

Je randonne... avec l'art de vivre !

Les itinéraires de randonnée ne me sont pas exclusivement réservés ! Je croise ou je double les autres randonneurs à pied, à vtt ou à cheval, en avertissant courtoisement et en saluant.

On me laisse passer, alors je respecte les propriétés !

Je respecte les propriétés privées. Je referme les portillons des clôtures après mon passage. Je préserve également les ouvrages en pierre sèche, témoins de notre passé. Je suis toujours courtois avec les autres usagers et les propriétaires des lieux.

Un détritus est à sa place dans une poubelle !

Je rapporte tous mes déchets jusqu'à la poubelle la plus proche. Je fais attention à ne pas laisser s'échapper un papier de mes poches, ni à perdre ma gourde ou mon bidon en chemin.

Je me gare sur les parkings... comme en ville !

Je n'entrave pas les secours éventuels, ni le travail des agriculteurs, exploitants forestiers et autres.

Zone pastorale = chien de protection !

En présence de chiens de protection, je m'arrête et j'attends calmement la fin du "contrôle" par le chien venu à ma rencontre. Je ne le caresse pas ni ne le menace, puis je contourne largement le troupeau. Avant de partir en balade, je me renseigne sur l'ensemble des bons réflexes à adopter face aux chiens de protection. Si je suis victime d'un incident avec un chien de protection, je renseigne une fiche incident.

La chasse : loisir traditionnel en Luberon.

En période de chasse (de septembre à février), je porte une tenue de couleur vive, je suis attentif aux panneaux qui signalent les battues en cours et je me renseigne auprès des chasseurs en poste sur un itinéraire de contournement éventuel. Pour toutes informations complémentaires, je contacte les fédérations de chasse des Alpes de Haute-Provence ou de Vaucluse.

Je veille, je signale, je participe...

Je signale directement et facilement sur sentinelles.sportsdenature.fr les problèmes que je peux rencontrer en chemin : une erreur de balisage, un panneau défectueux, un problème de pollution, un besoin de sécurisation, un conflit avec un propriétaire ou un autre usager...

J'applique les conseils du Centre régional de sauvegarde de la faune sauvage lors de la découverte d'un animal sauvage en détresse.

Je filme, mais dans les règles de l'art !

Je me renseigne au préalable sur les obligations réglementaires, les contraintes de survol de drone, les possibilités de tournage sur les terrains privés.

